

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 juin. — Dans la chambre des pairs, séance d'hier, don Carlos a été le sujet d'une interpellation de lord Londonderry. Dans la courte communication qui s'en est suivie, lord Grey a annoncé que ce prince avait été reçu comme un membre de la famille royale d'Espagne, et qu'il serait traité en cette qualité.

— On a reçu les journaux des Etats-Unis jusqu'au 24 mai. Il paraît que le peuple se déclare pour le président et contre le sénat et a commencé à exprimer son opinion par des pétitions que le sénat est disposé à regarder comme calomnieuses et diffamatoires.

— Le *Brigton-Guardian* annonce que dernièrement un orage épouvantable de grêle, accompagné de tonnerre et d'éclairs, plus violent qu'aucun de ceux qu'on ait jamais éprouvés dans ce pays, a éclaté sur Brigton. La partie orientale de la ville a beaucoup souffert. Il y a eu pour plus de trois ou 4,000 liv. sterl. de vitres cassées. Plus de 700 carreaux ont été brisés au palais et 500 dans les écuries. Le dôme ressemble à une crible. L'orage a ensuite ravagé plusieurs localités du voisinage : il a brisé plus de 4,000 carreaux de vitres à Finle, résidence de lord Gage. Plusieurs animaux ont été tués par la grêle. M. Merchant de Firlie a recueilli un grêlon de 12 pouces et demi de circonférence, et, dans plusieurs endroits, les feuilles des arbres ont été percées de part en part, comme elles l'auraient été par des balles.

— M. Symington, horloger à Kettle, vient d'inventer un instrument curieux destiné à mesurer le temps. Cet instrument est d'une construction plus simple qu'une montre ordinaire. Il n'a besoin d'être monté qu'une fois en douze mois; et comme il ne fait aucun bruit, il est très-commode à placer dans les chambres à coucher. Il n'a ni pendule, ni échappement, et ces moteurs y sont remplacés par un moyen très-simple, dont le mouvement uniforme prévient toute vibration dans la machine.

FRANCE — Paris, le 23 juin.

ELECTIONS.

Ont été élus députés à Paris :

- M. le général Jacqueminot, député sortant d'Epinal, chef d'état-major de la garde, candidat ministériel, en remplacement de M. de Belleyme.
- M. Jacques Lefebvre, député sortant, candidat ministériel.
- M. Odier, député sortant, candidat ministériel.
- M. Ganneron, député sortant, candidat ministériel.
- M. Thiers, député sortant d'Aix, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Eusèbe Salverte, ancien député de l'opposition.
- M. Delessert, candidat ministériel.
- M. Delaborde, député sortant, candidat ministériel.
- M. de Schonen, député sortant, candidat ministériel.
- M. Charles Dupin, député sortant, candidat ministériel.
- M. Démonts, député sortant, candidat ministériel.
- M. Panis, député sortant, candidat ministériel.
- M. Frémicourt, candidat ministériel, en remplacement de M. Las-Cazes père, ancien député de l'opposition.

Les voix ont été réparties ainsi qu'il suit :

1^{er} arrondissement. Nombre de votans, 863. — MM. Dupont (de l'Eure) 188, Jacqueminot 587, Jauge 41, Debelleyne 46. — M. Jacqueminot est proclamé député.

2^e arrondissement. Nombre de votans, 1,650. — MM. Laffitte 702, Jacques Lefebvre 920. — M. Jacques Lefebvre député.

3^e arr. Nombre de votans, 931. — MM. Cheuvreux 260, Odier, 642. — Odier député.

4^e arr. Nombre de votans, 842. — MM. Ganneron 568, Odilon-Barrot 219, Voyer d'Argenson 22, Jannon 17. — M. Ganneron député.

5^e arr. Nombre de votans, 896. — MM. E. Salverte 374, Thiers, 508. — M. Thiers député.

6^e arr. Nombre de votans, 1,138. — MM. Arago 437, F. Delessert 690. — M. Delessert député.

7^e arr. Nombre de votans, 766. — Bérard 66, Debelleyne 189, Delaborde 405. — M. Delaborde député.

8^e arr. Nombre de votans, 659. — MM. Daunou, 134, Paturle 295, Miller 96, Bouvattier 134. — Personne n'a obtenu la majorité. Il y aura demain un nouveau tour de scrutin.

9^e arr. Nombre de votans, 489. — MM. Subert 15, Boutarel 136, de Schonen 262, Poisson 62. — M. de Schonen député.

10^e arr. Nombre de votans, 914. — MM. Hyde de Neuville 179, de Cambacérés 153, Ch. Dupin 620. — M. Ch. Dupin député.

11^e arr. Nombre de votans, 908. — MM. Chardel 266, Demonts 622. — M. Demonts député.

12^e arr. Nombre de votans, 557. — MM. de Châteaubriand 60, Panis 318, Arago 50, Chochin 70. — M. Panis député.

13^e arr. Nombre de votans, 550. — MM. Berville 103, Garnon 152, de Jussieu 163, Lejeunet 32. — Il y aura demain un second tour de scrutin.

14^e arr. Nombre de votans, 524. — MM. J. Laffitte 128, Frémicourt 265, Vetry 126. — M. Frémicourt député.

ELECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Ont été élus députés :

- Aube.* — Nogent-sur-Seine. — M. Demeufve, candidat constitutionnel, député sortant.
- Côte-d'Or.* — Semur. — M. Vatout, député sortant, candidat constitutionnel.
- Eure-et-Loir.* — Dreux. — M. Firmin Didot, candidat constitutionnel, député sortant.
- Finistère.* — M. Lacrosse, candidat constitutionnel, a été élu député de Brest, en remplacement de M. Daunou, candidat de l'opposition, député sortant.
- M. Las-Cazes fils, candidat constitutionnel, député sortant.
- Gironde.* — M. Ducos, candidat constitutionnel, a été élu député du 2^e collège de Bordeaux, en remplacement de M. de Bryas, candidat de l'opposition, député sortant.
- M. Hervé, candidat constitutionnel, député sortant.
- Ille-et-Vilaine.* — M. Jollivet, candidat constitutionnel et député sortant.
- M. Mangin d'Ois, député sortant, candidat de l'opposition.
- Indre-et-Loire.* — M. Alexandre Gouin, candidat constitutionnel et député sortant.
- Manche.* — M. Abraham Dubois, candidat constitutionnel, député sortant.
- Moselle.* — M. Paixhans, candidat constitutionnel, député sortant.
- M. Parent, candidat constitutionnel, député sortant.
- Nord.* — M. de Brigode, candidat constitutionnel, député sortant.
- M. Hennequin, candidat de l'alliance carlo-républicaine, a été élu au 3^e collège de Lille, en remplacement de M. Coget.
- Oise.* — Compiègne. — M. Tronchon, candidat constitutionnel et député sortant.

Beauvais. — Manse, député sortant et candidat constitutionnel.

Beauvais. — M. le marquis de Mornay, député sortant.

Senlis. — M. Lemaire, candidat constitutionnel, sortant.

Etampes, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue.

Voici le résultat du dépouillement des votes;

Votans, 291.

M. Foye, candidat de l'opposition, député sortant, 92.

M. Alexandre de Laborde, candidat ministériel, député sortant d'un autre arrondissement, 86.

M. Duparquet, candidat constitutionnel, 79.

M. Bierville, candidat constitutionnel, 30.

Voix perdues, 4.

Rambouillet. — M. Lepelletier-d'Aulnay, candidat constitutionnel, député sortant.

Somme. — Mondidier. — M. Rouillé de Fontaine, candidat constitutionnel, député sortant.

— A Evreux, M. Corneille de Haumont, candidat constitutionnel à la présidence, a été nommé président; il a obtenu 156 voix. M. Pecllet, porté par les deux oppositions réunies, en a eu 150.

Clermont. — M. Legrand, député sortant.

Rhin (Haut). — M. Esinger, candidat constitutionnel, a été nommé au premier collège de Strasbourg, en remplacement de M. Voyer-d'Argenson.

M. Bauter, candidat constitutionnel, a été nommé au deuxième collège de Strasbourg, en remplacement de M. Odilon-Barrot, député sortant.

Seine-et-Marne. — Fontainebleau. — M. le comte Durosnel, candidat constitutionnel et député sortant.

Melun. — Pas de résultat. Sur 458 électeurs votans,

M. Boissière, candidat constitutionnel, a obtenu 179 voix.

M. Chamblain, idem, 104.

M. Parquin, idem, 60.

M. de Montigny-Jaucourt, idem, 59.

M. Pommiers, candidat de l'opposition, 43.

M. Selves, idem, 22.

On procédera demain à un second tour de scrutin.

Provins. — M. Eugène d'Harcourt, candidat constitutionnel, député sortant.

Seine-et-Oise. — Versailles. — M. Jouvencel, candidat constitutionnel, député sortant.

Saint-Germain-en-Laye. — M. Guy, député sortant, candidat constitutionnel.

Pontoise. — Le 1^{er} tour de scrutin n'a donné la majorité à aucun des candidats.

Le nombre des votans était de 404.

M. Bouchard, candidat constitutionnel, député sortant, a obtenu 187 voix.

M. Berville 136.

M. Poiret, 39.

M. Sainte-Beuve, 24.

Corbeil. — M. le comte de Fitte, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Bérard, député sortant, candidat de l'opposition. (*Débats.*)

On lit dans le Journal des Débats :

« Dans une réunion d'électeurs du 7^e arrondissement à laquelle assistait M. de Laborde, on a demandé à ce candidat si les fonctions d'aide-de-camp du roi et celles de député n'étaient pas incompatibles et s'il ne devait pas donner sa démission de l'une ou de l'autre. « Donner sa démission d'aide-de-camp du roi? s'est écrié M. de Laborde, Mais on ne sait donc pas en quoi consistent ces fonctions! Elle consistent, messieurs, dans le

» droit d'être le premier à présenter sa poitrine
» aux poignards des factieux, pour préserver celui
» sur lequel reposent nos droits et le bonheur de
» de nos familles. » Ces paroles ont été suivies d'un
applaudissement général.

Voici l'opinion d'un journal de l'opposition sur
les élections de Paris :

« Les élections de Paris se sont faites sous l'in-
fluence des préventions qui y dominent depuis trois
ans, et qui ont été retremées par les événements
d'avril; cependant, il faut bien reconnaître que si
la majorité des électeurs n'était pas favorable au
système qui nous régit, il n'est pas de manœuvres
qu'ils n'eussent pu déjouer. Ainsi, nous les avons
vus subjugués en 1824 par les terreurs qu'on leur
avait inspirées, réagir en 1827 contre le système
ministériel, en dépit des fraudes et des violences
M. Laffitte a échoué dans deux collèges. Hier un or-
gane du ministère recommandait aux électeurs de
ne se laisser éblouir ni par les services passés ni
par la probité privée et politique. Le commerce de
Paris, à qui M. Laffitte a rendu tant de services,
lui a refusé un témoignage de gratitude et de con-
fiance; il s'est sans doute demandé, comme on le
lui conseillait hier, si ce candidat pouvait être
utile à l'avenir, et, n'étant pas sûr de l'affirma-
tive, il a renvoyé à l'histoire pour trouver la ré-
compense de ses services. (Cour. Franç.)

— Le Temps, autre journal de l'opposition, fait
remarquer qu'aucun membre de l'opposition ne
figure parmi les élus, ce qui ne s'était jamais vu
dit-il, même dans les plus mauvais jours de la res-
tauration.

— On lit dans le Journal des Débats :

« Les amis de la royauté et des institutions de
juillet ont obtenu aujourd'hui le triomphe le plus
éclatant dans les élections de Paris. En repoussant
toutes les tentatives de l'esprit de désordre et d'anar-
chie, les habitans de la capitale viennent d'acquiescer
un nouveau titre à l'estime de la France. »

— Le parti légitimiste est l'objet d'une singulière
mystification. Après tous les beaux articles publiés
par la Quotidienne et par la Gazette de France,
pour engager tous leurs amis politiques à prêter
le serment électoral et se faire élire députés, M.
Briand, gérant de la Quotidienne, annonce que sa
conscience lui défend d'accepter la députation,
(qui, au surplus, ne lui est pas encore offerte),
et M. Genoude, rédacteur en chef de la Gazette,
refuse de prêter le serment dans le collège électo-
ral de Provins, dont il est membre.

— On lit dans le Constitutionnel :

« On parle beaucoup dans les cercles légitimistes
d'une lettre de M. de Villèle, écrite à un ami de
Paris, et où il se prononce fortement contre la
réapparition du parti dans les collèges électoraux.
Il prétend que les partisans d'Henri V n'ont pas de
meilleure manière de gêner leur position (qu'il ap-
pelle formidable, sans doute par ironie), que de se
mêler au mouvement politique. Il leur conseille de
se tenir complètement à l'écart, ce qui est, sans
contredit, le plus sûr moyen de ne pas faire des
sottises, et leur prédit que si cinquante d'entre eux
entraient à la chambre, il y en aurait quarante de
vendus avant la fin de la prochaine session. »

— M. Dupin est toujours à Londres, où il paraît
avoir contracté avec le lord-chancelier une liaison
intime. Il a assisté, le 20, au banquet de la Société
des connaissances utiles, dont lord Brougham est
président, puis à une séance de la Société de Mé-
canique. L'assemblée était nombreuse, on y com-
ptait plus de 1,500 auditeurs, la plupart industriels,
chefs d'ateliers ou simples ouvriers. Il a été délivré
à M. Dupin un brevet de membre honoraire, ac-
compagné d'un discours anglais, auquel il a ré-
pondu par un discours français, que l'on a traduit
sur-le-champ. Des vifs applaudissemens ont accueilli
les deux discours. M. Dupin quittera Londres vers
le 30.

— La cour des pairs a délivré jusqu'à ce jour
plus de quatre cents mandats d'arrestation, de per-
quisition et commissions rogatoires. Son greffe est
encombré d'une énorme quantité de dossiers, de
paquets, de brochures, manuscrits et correspondan-
ces envoyés des départemens, et dont le tirage de-
mande un temps considérable. Le nombre des arres-
tations opérées à Paris ou dans la banlieue depuis le

11 avril dépasse 960. Le nombre des arrestations fai-
tes à Lyon depuis le commencement de l'insurrection
est de 1150 à 1200.

— Samedi, dans l'après-midi, M. le général de
Verdière, commandant la subdivision militaire du
Doubs, a failli périr avec M^{me} de Verdière et leur
jeune enfant. Dans le village de Saint Ferjeux, un
des chevaux très-fringans du général, qui se pro-
menait en calèche avec sa famille et son aide-de-
camp, M. Liset, franchit, en ruant, la flèche de
la voiture, de manière à se trouver dessus à cali-
fourchon. L'animal se sentant blessé partit au galop,
malgré la gêne que devait lui causer la flèche qu'il
avait entre les jambes de derrière.

Tous les efforts du général qui conduisait ne
purent retenir les chevaux, effrayés de plus en plus.
Ils ne firent qu'un seul temps de galop de Saint-
Ferjeux à la porte d'Arènes, faisant fuir à leur
approche tout ce qui se trouvait sur la route, et se
précipitant avec une effrayante vitesse sur la des-
cente d'Arènes. M. Liset sauta de suite à terre,
ainsi qu'un domestique qui se tenait derrière la
voiture, et c'est avec une horrible terreur qu'ils cou-
raient à pied après l'équipage, qui avait prompte-
ment disparu à leurs regards.

Conservant tout son sang-froid dans cette af-
freuse position, et sentant qu'il fallait un miracle
pour que la voiture ne fut ni brisée, ni renversée
ou précipitée en entrant en ville dans les fossés
de la place, madame de Verdière demandait à son
mari s'il fallait jeter son enfant sur le gazon du bord
du chemin. Mais le général, tout en faisant des ef-
forts surhumains pour arrêter l'attelage, répondait :
Non. Ainsi lancés, les chevaux sont venus, pour
ainsi dire, d'un bond jusqu'à la barrière, ont fran-
chi, avec un bonheur qui tient du prodige, le pont
levis et la porte elle-même, et n'ont été arrêtés que
sur la place d'armes par les soldats du poste et par la
foule qui leur a baré le passage.

Le général a, dans sa carrière militaire, couru
de plus grands dangers que celui-ci, peut-être ;
mais aucun, à coup sûr, ne lui avait causé une
si vive et si déchirante émotion. Cette cruelle pé-
ripétie a eu un dénouement on ne peut plus heu-
reux et n'a donné lieu à aucun accident. Tout oc-
cupée du péril de son fils et de son époux, ma-
dame Verdière n'a pas même eu l'idée de son danger
personnel.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 24 JUIN.

La chambre des représentans ne s'étant pas en-
core trouvée en nombre suffisant pour délibérer,
on a renvoyé la séance à mardi 1^{er} juillet à midi.
L'ordre du jour est : 1^o la loi sur les toiles dont
deux articles sont déjà votés; 2^o la loi sur les cré-
dits nécessaires aux réparations à faire aux rives
de la Meuse; 3^o la loi communale; 4^o la loi sur
les circonscriptions cantonales des justices de
paix, etc.; 5^o le rapport de la commission des
pétitions.

— Dans la journée de dimanche, on a posé dans
la salle des séances de la chambre des représentans
un nouveau bureau pour le président et les secré-
taires et une nouvelle tribune pour les orateurs,
dont on a généralement admiré le travail hier en
attendant que la séance s'ouvrit. Le tout est en
acajou massif fort brillant et relevé par des dorures.
On monte à la tribune par cinq marches et au
bureau par neuf marches au-dessus du sol; les ram-
pes sont à jour, les montans en acajou comme le
reste. Si un reproche peut être adressé à cet élégant
travail, car il faut toujours que la critique trouve
sa place, c'est que l'or est un peu trop prodigué,
et contrasté par là un peu avec le caractère sé-
vère du reste de la salle. Ce meuble sort des ate-
liers de M. Van Dooren. On dit que les banquettes
de la chambre et les tentures des tribunes seront
remises à neuf dans l'intervalle des deux sessions.

On lit dans le Belge :

« Le Journal du Commerce d'Anvers nie aujour-
d'hui que les Hollandais pris sur notre territoire
aient été amenés à Anvers. Il a raison : mais con-
clure de là que le fait de cette arrestation est faux,
que nous avons été pris pour dupe n'est pas d'une
bonne logique. Ces Hollandais ont été conduits à
Termonde.

« Nous apprendrons maintenant à notre patrio-
tique confrère que, depuis cette arrestation, les
autorités militaires hollandaises se montrent très-
accommodantes. Le général De Cock doit même avoir
écrit, et nous croyons être bien informés que, par
mesure de précaution, il avait ordonné qu'aucun
belge ne pourrait entrer sans permission en Hol-
lande; qu'il n'avait jamais refusé aucune permis-
sion, et que ce sont quelques autorités inférieures
qui ont cru devoir exécuter rigoureusement les or-
dres qui avaient été prescrits.

« Nous avons quelque espoir que nos malheureux
compatriotes seront remis en liberté.

« Ainsi donc les éloges que nous avons adressés
à notre gouvernement pour sa fermeté, n'étaient
pas prématurés au grand plaisir du Journal du
Commerce. »

Le 2 juillet prochain, à 10 heures du matin, les animaux
domestiques dont la liste suit, achetés en Angleterre par ordre
et pour le compte du gouvernement belge, seront vendus pu-
bliquement, et à longs termes de crédit, au local de l'école
vétérinaire à Bruxelles, sous la condition d'être conservés dans
le royaume par les acquéreurs :

1^o Un taureau d'espèce sans cornes, âgé d'un an, race de
Suffolk, poil jaune, nommé Suffolk (marqué n^o 2);

2^o Une vache, même race, âgée de 4 ans, poil rouge et
blanc, nommée Sans-Cornes (n^o 3);

3^o Un taureau à courtes cornes, race très-renommée de
Windsor, provenant des étables du roi d'Angleterre, âgé d'un
an, poil brun et blanc, nommé Windsor (n^o 4);

4^o Un taureau sans cornes, race de Suffolk, poil jaune et
blanc, âgé d'un an, élevé par M. Mukey Zorbes, nommé Mu-
key (n^o 5);

5^o Un taureau à cornes, race de Hereford, poil rouge, tête
blanche, âgé de 2 ans 1/2, nommé Hereford (n^o 6);

6^o Une belle genisse, espèce à courtes cornes, poil tigré
rouge et blanc, âgée de 3 ans, nommée la Tigresse (n^o 7);

7^o Une genisse, même race, même poil et même âge, nom-
mée la Petite (n^o 8);

8^o Une genisse, race de Hereford, âgée de 3 ans, poil rouge,
nommée la Rouge (n^o 9);

9^o Un taureau, race d'Ercher, âgé de 3 ans, poil rouge et
blanc, nommé Ercher (n^o 10);

10^o Un taureau, même race, âgé de 3 1/2 ans, poil tigré rouge
et blanc, nommé le Gros Tigré (n^o 11);

11^o Un taureau, race sans cornes, âgé de 2 ans, poil tigré
rouge et blanc, nommé Romfort (n^o 12);

12^o Un taureau, même race, poil blanc, tête tigrée, âgé de
10 ans, nommé Cope (n^o 13);

13^o Un taureau avec cornes, poil rouge et blanc, âgé d'un an,
nommé le Vigoureux (n^o 14).

Moutons. Un bélier, race longue laine, âgé de 3 ans, n^o 15;
un idem, de 2 ans, n^o 16; un idem, de 2 ans, n^o 17; un
idem, south down, de 2 ans, n^o 18; une brebis, idem, de
4 ans, n^o 19; un agneau, idem, n^o 20; une brebis, race
longue laine, de 4 ans, n^o 21; une brebis, idem, de 4 ans,
n^o 22; un bélier, idem, de 5 mois, n^o 23; un idem, de 5 mois,
n^o 24; un idem, de 5 mois, n^o 25; une brebis, idem, de 5
mois, n^o 26.

Porcs. — Un verrat noir, race napolitaine Berkshire, élevé
par M. Rham, n^o 27; une grande truie pleine, même race,
n^o 28; une jeune, idem, n^o 29; un petit verrat Berkshire,
n^o 30; une truie, race napolitaine, n^o 31; une idem, Berks-
hire, n^o 32; une idem, idem, n^o 33; un verrat, race na-
politaine; croisé chinois, n^o 34; un petit verro noir, idem,
n^o 35; une truie, race napolitaine, n^o 36; une idem, idem,
n^o 37. (Moniteur.)

La commission d'industrie a arrêté hier la par-
tie la plus importante de son projet sur les céréa-
les; elle n'a adopté ni le système français, ni le
système anglais, ni le système hollandais; par-
tant de ce principe que la Belgique est à la fois
pays agricole et manufacturier, et que tout en
protégeant l'agriculture et en voulant empêcher
les produits du sol de trop s'avilir, il faut faire
en sorte que les grains servant de principale
nourriture aux classes laborieuses, ne puissent pas
s'élever à des prix exorbitans, la commission a
adopté un système mixte dont voici les principa-
les bases.

Le froment et le seigle seront seuls soumis pour
le droit à un maximum et à un minimum. Les au-
tres grains seront soumis à un tarif fixe.

Pour le froment, le maximum serait fixé à 24 fr.
prix au-dessus duquel l'entrée deviendrait libre, le
minimum à 13 fr., prix au-dessous duquel l'entrée
serait prohibée.

Dans les prix intermédiaires, le droit serait de fr.
3 par hectolitre.

Pour le seigle, le maximum serait fixé à 16 fr.,
prix au-dessus duquel l'entrée deviendrait libre,
le minimum à 8 francs, prix au-dessous duquel
l'entrée serait prohibée. Le droit sur les prix in-
termédiaires de 8 à 16 fr. serait de fr. 1 50 par
hectolitre.

Voici les autres conditions du tarif. Blé noir ou
sarrasin, fr. 10 58 par hectolitre, fr. 12 90 par

1,000 kil. kil. Orgé, f. 1 20 par hect. 20 par 1,000 kil. Avoine 75 c. par hect., 15 fr. par 1,000 kil. Fèves et vesces 10 fr. par 1,000 kil. Pois fr. 18 75 par 1,000 kil.

La commission a adopté ce système une assez grande majorité; le ministre de l'intérieur ne s'y est pas encore rallié; il s'est réservé un plus mûr examen.

La commission doit se réunir de nouveau pour délibérer sur les droits dont peuvent être frappés les épeautres et quelques autres sortes de grains, le pain, les pâtes d'Italie, etc. Jusqu'à présent il n'est pas question de changer la législation sur les riz.

Les bases du tarif que nous venons de faire connaître renchérisse sur celles votées en 1832. Cette circonstance tend par avance à justifier les réclamations que l'industrie fait valoir de son côté dans son intérêt.

LIEGE, LE 25 JUIN.

Les nouvelles de Paris du 23 nous font connaître le résultat des premières opérations électorales. Jusqu'ici le triomphe du ministère est complet. Sur 40 élections officiellement annoncées 37 appartiennent au parti modéré; 2 à l'opposition; 1 au parti légitimiste.

A Paris MM. Lafitte et Salvette, ont été écartés. A Strasbourg, MM. Odilon-Barrot et Voyer-d'Argenson ont été également remplacés par des hommes de modération. Ainsi l'opposition se trouve ici frappée dans quatre de ses sommités.

Les feuilles opposantes ne manqueront pas de crier à la séduction, à la subornation des électeurs. Il est heureusement un aveu qu'on pourra mettre en regard de ces vaines calomnies; avec échappé à l'un des organes les plus ardents de l'opposition elle-même. Voici les paroles du *Courrier français*: « Il faut bien reconnaître que si la majorité des électeurs n'était pas favorable au système qui nous régit, il n'est pas de manœuvres qu'ils n'eussent pu déjouer. »

Le conseil d'administration de la société libre d'Emulation de Liège, vient de décider qu'un appel serait fait aux industriels de la province afin qu'une exposition publique des produits de leur industrie puisse avoir lieu dans le courant du mois de mai 1835. Cette époque a été choisie pour s'assurer le concours de tous les producteurs qu'un terme plus rapproché aurait peut-être mis dans l'impossibilité de prendre part à l'exposition.

Nous apprenons que M. Brixhe, substitut du procureur-général, vient d'être nommé avocat-général en remplacement de M. Dewandre. M. Ernst, substitut du procureur du roi à Namur, remplace M. Brixhe au parquet de Liège.

On écrit d'Anvers, 24 juin, midi :

« Le roi est parti ce matin pour inspecter le camp de Schilde; il reviendra à Anvers à quatre heures de l'après-midi, et y passera la nuit. Hier, une sérénade a été donnée à S. M. par la Société d'Harmonie, et aujourd'hui la régence a invité les habitants à illuminer les façades de leurs maisons. »

« D'Anvers, il est allé au camp suivi d'un grand nombre de curieux; à 11 heures, on ne trouvait plus en ville une seule voiture à louer. »

« Notre théâtre, malgré les efforts du directeur pour satisfaire à toutes les exigences du public, est par continuation victime du caprice de quelques jeunes gens qui, au dire des personnes instruites sont éloignés d'avoir les connaissances requises pour juger en pareil cas. »

« A la représentation d'hier et à l'occasion des débuts de Mlle. Mollevaut, et il y a eu impossibilité de jouer tant on a fait de bruit. Le rideau baissé, la salle a été évacuée et l'argent rendu à la porte. Il est midi, on annonce que M. d'Harneville se rend à la régence pour offrir le résiliement de son engagement. »

« Le brick napolitain *Sirio*, cap. Paturzo, parti d'ici samedi à deux heures a donné devant la ville, voiles déferlées, un salut de huit coups de canon. Une canonnière belge de la station devant la tête de Flandres a répondu par un salut de six coups. Le brick napolitain avait le pavillon belge flottant à

son petit mât de perroquet. Tout le monde a applaudi à cette réciprocité qui est dans les usages et les devoirs des nations civilisées.

— Nous lisons dans un journal d'Anvers : « Nous recevons une lettre qui nous apprend qu'à la suite des scènes d'hier, notre troupe dramatique *en masse se retire*. Cette lettre rend nos observations superflues. Voilà le beau résultat dont nous sommes redevable à 12 ou 15 juges dramatiques imberbes. »

— Dimanche dernier, la foudre est tombée sur trois maisons et autant de granges dans la commune de Neeritter (Limbourg.) L'incendie a été tellement violent et prompt qu'on n'a rien pu sauver des grains ou du bétail. Jusqu'à présent on ne connaît pas encore exactement le montant du dommage causé par ce malheureux événement.

— On lit dans le *Messenger de Gand* : « Nous avons éprouvé le 21 juin une chaleur extraordinaire; pendant toute cette journée le ciel a constamment été sans nuages, et le vent, brise légère, au sud-ouest. A 11 heures du matin, le thermomètre de Réaumur (la glace à zéro), marquait 25 degrés, et à 2 heures après-midi, 29 degrés à l'ombre. Il y a longues années que nous n'avons ressenti, à Gand, une température aussi élevée. »

— On écrit de Gand, 23 juin : « Hier, vers dix heures et demie du soir, le sieur Pierre Lippens, journalier, âgé de 69 ans, passait près de la place des Récollets, en cette ville, accompagné de ses deux filles qui se prirent de querelles, avec des prostituées. Celles-ci ayant appelé à leur aide un cernet de la troupe de ligne, ce militaire tira son sabre et en frappa le malheureux Lippens, qui expira à l'instant, de trois coups mortels, l'un à la gorge et les deux autres vers la région du cœur. Le militaire a été arrêté ainsi qu'une des filles publiques qui tenait Lippens par derrière, pendant qu'on le frappait. Son cadavre a été transporté à l'hôpital. Ce matin M. le juge d'instruction saisi de l'affaire, a commencé l'enquête. »

« Dimanche, à une heure de la nuit, les chevaux de la diligence de Bruxelles, effrayés par l'orage, se cabrèrent aux environs d'Assche, et la voiture versa dans un petit ruisseau sans accident pour les voyageurs, qui pour être à l'abri de la pluie, s'arrangèrent de manière à ne pas devoir quitter leur gîte pendant que l'on était allé chercher une autre diligence à Bruxelles; un seul qui se trouvait à côté du conducteur, préféra recevoir l'averse, il partit par un temps affreux. Ses compagnons de voyage en firent des reproches au conducteur, mais celui-ci s'aperçut bientôt qu'il lui manquait aussi un sac d'espèces renfermant 400 francs, et tout le monde de crier : *Au voleur!* Ce voyageur, qui habite Gand, et qui paraissait très-pressé d'arriver chez lui, n'est pas encore de retour au logis. Le conducteur est momentanément suspendu. »

— La commission instituée par le gouvernement pour examiner les personnes qui désirent être admises à exercer l'art vétérinaire en Belgique se réunira le lundi 7 juillet et les jours suivants, à neuf heures précises du matin, au local de l'école vétérinaire, à Bruxelles.

Les candidats qui voudront se présenter aux examens, et qui ne se sont pas encore fait inscrire au ministère de l'intérieur, sont invités à remplir cette formalité avant le 5 juillet.

— M. Nicolas Ledent, ouvrier tanneur, rue Saucy, a retiré dimanche dernier de la Meuse près de l'abbatoir, au péril de sa vie, un jeune garçon de dix ans, nommé Henri Redouté, qui était sur le point de se noyer; c'est le 4^e trait de dévouement de ce genre du brave Ledent.

— Avant-hier, dans la matinée, on a retiré de la Meuse, vis-à-vis du rivage des Croisiers, un tailleur de pierres âgé de 24, des environs de Liège. Etant venu se baigner devant l'évêché, il était tombé dans un gouffre d'où on a retiré son cadavre trois jours après.

PROVINCE DE LIÈGE.

Travaux aux routes neutres et communes.

Samedi 28 juin 1834, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé

de concert avec les délégués des gouvernements belge et prussien, à la réadjudication des travaux d'entretien et de réparation sur les routes neutres et communes aux deux gouvernements.

Les devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef à la régence royale prussienne à Aix-la-Chapelle à Liège, le 25 juin 1834.

Sur la demande de M. le ministre de l'intérieur de Belgique, M. le ministre de l'intérieur de France a autorisé le directeur de l'Académie française à Rome, à permettre aux jeunes artistes belges qui s'y trouvent, de prendre part aux études qui ont lieu journellement dans cette académie.

INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE. Bords du Niger (Fin.)

Les Africains ne sont pas seuls habitants de ce beau pays les Arabes Fellans y ont depuis long-temps apporté leurs mœurs leur culte et leur domination.

Renommés à la guerre, adroits, intelligents, cultivateurs habiles, ils sont souvent en guerre avec les naturels, et la crainte qu'ils leur inspirent est une des raisons qui les empêchent de quitter le lieu qui les a vus naître. A la suite de ces heurs conquérans, des familles de pasteurs sont venues se fixer sur ce sol si fertile, et peupler les bords du Niger, où elles se sont étonnamment multipliées. Beaucoup, s'unissant entre eux, ont formé des bourgs et des villes immenses, dont plusieurs n'ont pas moins de trente milles de circuit, et avec une triple enceinte de murailles. Toute la population ne forme qu'une vaste famille; ils mènent une vie douce et tranquille, image parfaite de la vie patriarcale. Ils conservent avec soin le langage et la simplicité de leurs pères; leur existence, douce et sereine, s'écoule, embellie par la jouissance de ces plaisirs domestiques, de cette bienveillance réciproque qui sont le charme des sociétés civilisées et dont leurs compatriotes vagabonds n'ont pas même l'idée.

Bien supérieurs aux indolents propriétaires du sol, ces heureux mortels se livrent avec succès à l'éducation des chevaux. Ils s'occupent de leurs femmes, de leurs troupeaux, et leur progrès dans l'agriculture ne le cèdent en rien aux pays les plus éclairés de l'Europe.

On connaît toute la tendresse de l'Arabe pour son coursier : ils ne la démentent point, ils sont, outre cela, susceptibles de pensées nobles et d'actions généreuses. On pourrait citer chez eux plus d'un trait d'amitié qui rappellerait le dévouement de Philade et d'Oreste.

Pendant toute une nuit, les voyageurs furent troublés par la conversation très animée d'une case voisine; aux témoignages de la joie la plus vive se mêlaient des pleurs et des sanglots : il s'agissait de deux femmes amies qui se revoyaient après un an d'absence.

Un roi de Kiama s'était lié d'amitié avec un Arabe du Désert, il y avait entre eux un mutuel échange de tendresse et de prévoyance; ils ne pouvaient se passer l'un de l'autre. En témoignage de son estime, le roi donna à l'Arabe sa fille favorite; et une mort prématurée l'ayant privé de son ami, il en fut inconsolable; sa douleur le porta à finir ses jours par le suicide, seul acte de cette nature dont ces contrées gardent le souvenir.

Un Fellan voyageait avec une jeune fille qu'il devait bientôt épouser; il fit rencontre de bandits du Bourgon, qui exigèrent qu'il leur livrât sa maîtresse. Il lutta contre eux jusqu'à ce qu'elle fut hors de leurs atteintes, et alors il se mit à courir pour sauver sa vie; mais ils le percèrent d'un si grand nombre de flèches, qu'il tomba expirant dans un sentier. L'impression qu'a laissée cette histoire, l'horreur et la vivacité avec laquelle on la raconte, témoignent qu'un meurtre, dans ces contrées, même de la part des brigands, est une chose fort rare. Lorsqu'un pareil crime se commet, toute la nation semble frappée d'effroi, et le peuple se lève, comme si une armée ennemie dévastait le pays et égorgait tous les habitants.

Les hommes, d'une stature moindre que les Africains, se reconnaissent à leurs formes moins empâtées, à leurs manières douces et affables.

Les femmes sont modestes et réservées. Leur conduite est pleine d'urbanité et de délicatesse; elles ne séduisent pas moins par leurs charmes que par leur aménité. Des yeux noirs comme du jais, brillans comme le diamant, de longs cils, aussi luisans que des plumes de corbeau, des traits réguliers et pleins de douceur, des formes élégantes et gracieuses; tels sont les avantages que la nature leur a prodigués et que font encore ressortir une naïveté touchante, la décence de leur mise et une recherche de propreté que trop souvent on souhaiterait aux naturels du pays.

Rien de plus charmant que les jeunes Fellanes; tout chez elles annonce le bonheur, l'innocence et la gaieté. Les contours de leur visage sont pleins d'une douce harmonie; leurs cheveux sont disposés avec un goût qui ferait le désespoir de nos artistes, et exciterait la jalousie de nos dames.

Lorsque, dans ces champs fortunés, elles suivent leurs pères et leurs époux, qui cultivent en chantant gaiement au son du tambourin; lorsqu'au milieu des prairies sans fin ou d'admirables paysages, elles folâtraient en gardant leurs troupeaux, au sein d'une foule d'enfans vifs et jolis comme elles; lorsqu'aux accords d'une musique champêtre, elles forment des danses légères sur des tapis de verdure, on croit à la réalité des rêves délicieux de Théocrite et de Virgile; on voit, douces de vie et d'ame, les peintures si suaves de Raphaël, du Guide et du Poussin; on se croit transporté au sein de l'Arcadie, sur les bords de l'Eurotas, ou dans l'antique vallée de Tempe.

Tels sont les lieux, tels sont les peuples qui vont bientôt subir le joug de notre civilisation moderne.

Pauvres Africains ! je crains bien que vous ne payez cher votre hospitalité pour deux étrangers.

Je n'ignore pas qu'on veut votre bien, qu'on désire, par des sus tout, vous civiliser, et que tout se passera au nom de la morale, de la science et de l'humanité; mais le passé ne me rassure point pour l'avenir.

Qu'avait à gagner la morale à la captivité d'un roi puissant de l'Inde, à l'envahissement de ses états ravagés par le fer et le feu? Que gagne la science à l'extermination journalière des peuplades caraïbes? Quelle découverte a valu au monde l'hécatombe de cinquante mille habitants des Iles Maxianes? Demandez au vertueux Las Cases si c'est au nom de l'humanité qu'une race entière d'hommes a disparu de la surface du Nouveau-Monde, après les plus sanglants outrages, au milieu des plus affreux tourmens?

Pauvres Africains! on vous parlera d'abolir l'esclavage; mais bientôt, maîtres et esclaves travailleront pour de nouveaux despotes, cent fois plus durs que les premiers. Vous fertiliserez la terre sans en recueillir les fruits; vous chercherez pour d'autres l'or caché dans ses entrailles; et, pour prix de vos sueurs, on vous apportera des vices inconnus, les maux du corps et les tourmens de l'âme qui vous sont étrangers.

Ah! si ce roi de Rabba, si noble, si maganime, qui se montra si généreux envers les frères Lander, les eût accompagnés jusque dans leur patrie, son étonnement eût été grand à la vue de nos cités et des merveilles des arts; mais qu'eût-il pensé en voyant tant de vices pour quelques vertus, la misère en présence du luxe, l'aveuglement au sein des lumières, tant de grandeur à la fois et tant d'infirmités?

Si, ensuite, un pouvoir magique dévoilait à ses yeux nos continuelles déceptions, le mensonge de nos existences, nos tourmens de l'âme et nos peines du cœur: « Quoi! s'écrierait-il, ce sont là ces mortels que je regardais comme des demi-dieux! ces hommes blancs, auxquels le ciel a tout prodigué? Ah! je le vois, le sort a fait deux parts: il leur a donné la gloire et le génie; à nous le silence et la simplicité du cœur. Ils ont le savoir et la richesse; nous, la pauvreté et l'ignorance des choses; à eux le mépris du passé, le trouble du présent, la crainte de l'avenir; à nous les jours de paix, les douces nuits et les causeries sous l'ombre. Leurs pères ne furent pas heureux, puisqu'ils ont des enfans qui renient leurs mérites et leurs croyances; eux-mêmes ne le sont pas, puisqu'ils courent sans cesse après un bonheur qu'ils ne peuvent atteindre. Adieu, je veux vivre et mourir comme mes aïeux, je retourne aux bords du Niger, je ne fais plus qu'un vœu, c'est que vous ne m'y suiviez pas »

HELLIS.

(Franco-Littéraire.)

ETAT CIVIL DE LIEGE du 24 juin.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 3 garçons, 4 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Dieudonné Lavalée, âgé de 59 ans, armurier, faub. Saint Léonard, veuf de Jne. Closset — Louis Saint Georges, âgé de 23 ans, tailleur de pierres à Hucorgne. — Marie Cath. Godis, âgée de 79 ans, ex-religieuse, rue des Clarisses. — Marie Louise Thomson, âgée de 22 ans, en Pêcheurie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE AU COMPTANT

DE MACHINES A FILER LA LAINE.

Le lundi 7 juillet 1834, il sera vendu, par le ministère de M^e DE BEEVE, notaire à Liège, QUATRE ASSORTIMENS DE MACHINES A FILER LA LAINE; plus une drossette, deux brisoirs et une machine à aiguiser, divisés en 8 lots, comme suit : N^o 1 : une cardille, une drossette, un moulin gros, quatre moulins fins et deux dévidoirs. — N^o 2 : une cardille, une drossette, un moulin gros, quatre moulins fins et un dévidoir. — N^o 3 : une cardille, une drossette, un moulin gros, 4 moulins fins et un dévidoir. — N^o 4 : une cardille, une drossette, quatre moulins fins et gros, dont deux sans broches, et un dévidoir. — N^o 5 : une drossette. — N^o 6 : un brisoir. — N^o 7 : un brisoir. — N^o 8 : une machine à aiguiser.

La vente commencera à 10 heures du matin, au local de Ste. Claire, place Ste. Claire, par les n^{os} 3 et 4; elle sera continuée dans l'ex-couvent des Carmes, rue Hors-Château, à Liège, par les n^{os} 1, 2, 5, 6, 7 et 8.

S'adresser, pour renseignements et pour voir les machines, à M^e DE BEEVE, notaire rue Sœurs de Hasque, et à M. PICARD, au bureau de l'agence commerciale et administrative, rue de la Régence, n^o 922, à Liège. 125

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Aujourd'hui jeudi, ballottage de plusieurs candidats, à cinq heures. — HARMONIE à 6 heures. 131

Tribunal de Commerce séant à Verviers.

Les Créanciers de la faillite du sieur JUPSIN-PIRARD, ci-devant négociant, domicilié à Verviers, sont invités à comparaitre le 30 juin courant, 3 heures de relevée, au local ordinaire des séances dudit tribunal, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics provisoires à ladite faillite.

Verviers, le 24 juin 1834.

Le juge commissaire, S. J. VERVIER. 130

Extrait de jugement de séparation de corps et de biens entre Elisabeth PIRE, ménagère, épouse de Pierre PERÉE, menuisier, domiciliés à Liège, demanderesse, d'une part, et Pierre Perée, menuisier, domicilié à Liège, défendeur d'autre part.

Le tribunal civil de première instance séant à Liège, se conde chambre a, par jugement rendu à son audience du quatorze juin présente année, dit et déclaré que la demanderesse sera et demeurera séparée d'avec le défendeur de corps et d'habitation, et qu'elle sera et demeurera pareillement séparée quant aux biens, et l'a condamné aux dépens.

Pour extrait certifié véritable par moi avoué au susdit tribunal, soussigné,

Ch. FABRY, avoué de la demanderesse. 132

() La MAISON sise à Liège, rue Mère Dieu, n^o 81, Hors Château, ayant été surenchérie, l'adjudication définitive aura lieu samedi 28 de ce mois, à dix heures, pardevant M. Chokier, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, sur la mise à prix de 1540 francs PAQUE, nota re.

VENTE PAR ACTIONS.

D'une IMMENSE BRASSERIE avec un superbe hôtel et jardin, situés à Vienne, capitale d'Autriche.

C'est cette vaste brasserie avec ses magnifiques dépendances l'un des plus beaux établissemens dans ce genre, et évalués judiciairement à

UN MILLION DE FLORINS

Qui forme la prime principale d'une vente, où il y a en outre 23,999 primes secondaires de 15,000, 6,000, 3,000, 2,000, 1,600, 1,500 florins en espèces, etc., etc. Le tirage se fera irrévocablement le 15 juillet 1834. Le prix de chaque action est de fr. 20, et sur cinq prises ensemble la 6^e sera délivrée gratis. Les payemens pourront se faire en effets ou billets sur Paris ou la province. Le prospectus se délivre gratis. S'adresser directement au dépôt général de Louis PETIT, banquier à Francfort sur Mein. 999

VENTE D'HERBES.

Lundi 30 juin 1834, à une heure de relevée, chez le sieur Maesen, cabaretier à l'ancienne barrière de Liège près de Tongres, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, procédera à la vente aux enchères publiques, par portions et à crédit, des HERBES et REGAIN d'environ 50 bonniers de pré, situés en deux pièces sous Tongres, l'une près le moulin de Coick et l'autre appelée Haidel, appartenant à M. Palmers de Hasselt. 62

A VENDRE aux enchères, le lundi 7 juillet, à trois heures de l'après-dînée, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, un BATIMENT propre à différens usages, construit à neuf depuis peu d'années, consistant en deux grands magasins et quatre beaux greniers très solides, qui se communiquent, situé au commencement de la ruelle des Bénédiclines, quai d'Avroi, à Liège. S'adresser, pour voir ces lieux, à M. CHAUDOIR, quai d'Avroi, et audit notaire, pour les conditions; on pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente et entrer de suite en jouissance.

Le 26 juin 1834, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE définitive aux enchères de DEUX MAISONS, sises à Liège, place de l'Université, n^{os} 270 et 271.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 65. 80

MONT-DE PIÉTÉ.

Mardi 1^{er} juillet et jours suivans, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n^o 1112), les gages surannés reçus en avril 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires jurés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est fixé d'après le tarif suivant :

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port, 1 cent. de report.

2	3	2
3	4	2
4	6	2
5	6	4
6	8	4
7	8	6
8	10	6

Idem 10 francs à 200 francs, 4 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0.

Liège, le 24 juin 1834.

Le directeur, Félix JEHOITE.

CATALOGUE

D'une belle collection de LIVRES d'histoire, jurisprudence, belles lettres, théologie, philosophie, etc., etc., etc.

Dont la vente aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck n^o 452, le jeudi 3 juillet 1834, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez Louis DUVIVIER, libraire, sur Meuse, n^o 380. 124

MAISON bourgeoise, fraîchement décorée, située en Joux-fosse, à LOUER. S'adresser rue du Pont-d'Or, n^o 32.

Une PERSONNE de probité, qui a acquis pendant quelques années des connaissances dans l'administration, ayant une bonne écriture, désirerait employer quelques heures par jour, soit à l'instruction soit dans un bureau quelconque. S'adresser au bureau de cette feuille sous la lettre A. 311

() Le propriétaire de l'usine dit MAKI, ci-devant Moulin de Longdoz, situés près de Liège, fait savoir que la VENTE publique de ces immeubles fixée par lui au 4 juillet prochain, n'aura point lieu.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe n^o 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

COMMERCE.

Fonds anglais du 21 juin. — Consol. 92 1/2. — Belges, 98 1/2, holland. 52 7/8, Portug. 78 3/4. Esp. cortés 49 3/4.

Bourse de Vienne du 14 juin. — Métalliques, 99 5/8. — Actions de la banque 1275 0/0.

Bourse de Paris, du 23 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, 106 2/4 fin cour., 106 40. — Rentes, 3 p. c. 77 95, fin cour. 78 1/2.

Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 91 60, fin cour., 91 90.

— Emprunt Guebhard, 85 5/8; fin cour., 85 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 76 5/8; fin cour., 76 1/2; 3 p. 0/0, 47 5/8; fin cour., 47 5/8; différée 00 0/0. — Cortés, 39 1/2.

— Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — Espagne, 00 0/0; fin cour., 98 1/2. — Empr. roumain, 96 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 23 juin. — Dette active, 51 15/16 Dito, 96 15/16. — Bill. de change, 23 1/4 0/0. — Oblig. du Syndicat, 90 7/8 00/0. — Dito, 74 0/0 0/0. — Rente des dom., 00 0/0.

Act. de la Société de commerce, 100 1/2. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 102 7/8 0/0.

Dito de 1828, 103 3/4 000. — Inscrit. russes, 67 1/2 00/0. — Empr. russe 1831, 96 3/4 000. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0.

Dito 000000. — Dette diff. d'Esp., 22 1/4 00/0. — Oblig. mét. Autriche, 97 7/8 00/000. — Lots chez Golds, 0/0. — Cote Naples, 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 76 1/2.

— Cortés, 38 0/0 000. — Dito Grec, 00. — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 24 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/8 0/0 perte.	P	
Londres.	12 08 3/4	P	12 02 1/2 P
Paris.	47 3/8		47 1/16
Francfort.	36 1/16		35 7/8 A
Hambourg.	35 7/16		35 1/4

Escompte 4 -1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 102 1/2 A. Id. diff. 41 1/4 A. — Oblig. de Ventr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 98 P 0/0 00 0/0. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00. — Hollande, Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0/0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 A et 95 P 0/0. — Espagne, Gueb., 00 0/0 0/0 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0. Id. perp. Amst., 71 5/8 7/16 et A 00 000/00. Idem dette différée, 49 3/4 et P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

100 Balles café Brésil, à 35 ets. consom.

Arrivages au port d'Anvers, du 23 au 24 juin.

Le bateau à vapeur anglais sir Edward Banks, c. William Nowwood, v. de Londres, ch. de coton, indigo et caïs.

Le schooner anglais John et Catharin, c. Ord, v. de Londres, ch. de café, riz, tabac et laine.

Le schooner anglais Carklew, c. Zugg, v. de Falmouth, ch. de 1800 cuirs.

Le koff hanovrien Stad Lingen, c. Schipman, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.

Le schooner sard l'Intrépide, c. Badora, v. de Gènes, c. d'huile et citrons.

Le 3 mâts russe Nicolas 1^{er}, c. Aspgreen, v. de Buenos-Ayres, ch. de cornes, laine et 1400 cuirs.

Le brick belge Louisa, c. Muske, v. de la Havane, ch. de café, sucre et cigares.

Le schooner suédois Malilda, c. Hult, v. de Stockholm, ch. de poix et goudron.

Bourse de Bruxelles, du 24 juin. — Belgique, Dette active, 52 1/2 A. — Emp. 24 mill., 98 1/4 P. — Hollande, Dette active, 00 0/0 P. — Espagne Gueb., 86 1/2 P. — Rente perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0, 00 0/0 0/0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 74 1/4 0/0. Id. Paris, 3 p. 0/0, 49 1/4 P. Cortés à Lond., 37 0/0 0/0. Dette diff., 20 1/2 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 24 juin.

Froment, l'hectol., 13 fr. 00 c. — Seigle, 8 50. — Orge, 9 00. — Avoine, 6 00. — Genièvre, à 10 degr. 36. — Beurre, kilog., 1 00.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.